

Cette fiche d'information permet de répondre aux questions que vous vous posez à propos de **l'infiltration intra articulaire**.

Nous espérons avoir répondu à la plupart de vos interrogations.

Le jour de votre examen vous serez accueilli(e) par les équipes médicales et paramédicales qui vous expliqueront de nouveau le déroulement de cet acte et qui seront à votre écoute si vous avez besoin de renseignements complémentaires. N'hésitez pas à les interroger, ainsi que le médecin prescripteur ou votre médecin traitant si vous le souhaitez.

Pour adapter au mieux votre prise en charge pour cet examen interventionnel, **veuillez remplir obligatoirement ce questionnaire :**

J'ai déjà eu des réactions secondaires à l'injection de produits de contraste ?	Oui ☐	Non ☐
Je prends un traitement qui fluidifie le sang (anticoagulant ou antiagrégant) ?	Oui ☐	Non ☐
Je suis susceptible d'être enceinte ?	Oui ☐	Non ☐

Si **Oui** à une question, merci de contacter le secrétariat au sec.radio.rdv@chu-bordeaux.fr

Je soussigné(e) Madame, Monsieur,

Après avoir pris connaissance de la fiche d'information et obtenu toutes les informations que je souhaitais, je donne mon accord pour que soit réalisé une infiltration intra articulaire

Bordeaux le, Signature :

Pôle imagerie médicale
Groupe hospitalier Pellegrin
Tél. 05 56 79 56 79

Madame, Monsieur,

Votre médecin vous a proposé une infiltration intra articulaire. Cet acte sera pratiqué avec votre consentement. Vous avez en effet la liberté de l'accepter ou de la refuser à tout moment. Cette fiche vous informe sur le déroulement de l'acte et de ses suites.

N'oubliez pas de vous munir de vos anciens examens, et de la liste écrite des médicaments que vous prenez. Il est également très important que vous respectiez les recommandations qui vous sont faites dans cette fiche.

La radiologie utilise les rayons X.

Les rayons X sont utilisés en imagerie médicale afin de visualiser l'anatomie du corps humain. Le choix de cette technique tient compte du rapport bénéfice/risque de celle-ci et toutes les précautions sont prises pour limiter votre exposition aux rayons X.

Les doses délivrées sont faibles, et n'ont en général pas d'effets sur l'organisme.

ATTENTION :

Madame, si vous êtes enceinte ou susceptible de l'être, il est indispensable de le signaler à la secrétaire lors de la prise du rendez-vous ou au personnel qui s'occupera de vous le jour de l'examen. Ce dernier pourrait être reporté.

1. Nature de l'acte

L'infiltration intra articulaire consiste à injecter dans l'articulation un médicament dont le but est d'obtenir une action thérapeutique plus efficace que celle d'un médicament administré par voie orale. Le plus souvent le produit injecté est un anti-inflammatoire de la famille des corticoïdes. Il peut également d'agir de produits constitués d'acide hyaluronique qui ont pour but de « lubrifier » l'articulation.

2. Déroulement de l'acte

L'infiltration intra articulaire se déroule dans une salle d'imagerie conventionnelle équipée d'un écran de contrôle scopique afin de vérifier et d'affiner le positionnement de l'aiguille dans l'articulation.

A votre arrivée vous êtes pris en charge par l'équipe paramédicale et médicale.

Pendant l'acte, vous serez allongé sur la table d'examen. Le manipulateur en radiologie réalisera en début d'examen des clichés afin de repérer la zone cible pour le médecin. Après une désinfection de la peau, le médecin va procéder à une anesthésie locale afin de mettre en place son aiguille. Pour vérifier le bon positionnement de cette dernière, il injecte une petite quantité de produit de contraste (blanc sur les images). Ce produit de contraste va venir « colorier » votre articulation et mouler les structures qui la constituent. Dans le même temps, le manipulateur radio réalise des clichés radiographiques. Une fois que le médecin est bien en place dans l'articulation, il injecte très lentement l'anti-inflammatoire ou le « lubrifiant ». Une fois le geste terminé, le médecin retire l'aiguille et positionne un pansement sur le point de ponction. L'examen terminé, le manipulateur vous invite à vous rhabiller.

3. Bénéfices escomptés

Cet examen permet d'injecter le médicament directement au contact de la zone à traiter. L'efficacité n'est pas immédiate, elle survient généralement quelques jours après le geste.

4. Risques, incidents et complications

Parmi les complications, il y a celle liées à la ponction avec risque d'hématome, d'infection.

Il y a également des risques liés aux produits injectés pour l'anesthésie locale qui peuvent entraîner des réactions allergiques.

Il est rarissime qu'un produit iodé injecté dans une articulation déclenche des réactions allergiques, si c'est le cas celle-ci sont souvent sans conséquence.

La plupart des complications sont de traitement facile et n'entraînent pas de conséquences, mais nul n'est à l'abri de complications plus graves pouvant entraîner des séquelles.

5. Contraintes préalables et postérieures à l'acte

Avant l'acte

- Si vous avez un **terrain allergique** (asthme, réaction secondaire à un produit de contraste, à des médicaments ou à des aliments), signalez-nous cette allergie et une prémédication à prendre avant l'examen vous sera remise.
- Si vous êtes **sous anticoagulants**, stoppez les la veille de l'examen. Vous pourrez les reprendre le lendemain de l'examen.
- Signalez si vous êtes **enceinte ou susceptible de l'être**.
- Ramener cette fiche signée pour le jour de l'examen.
- Si vous avez actuellement une maladie infectieuse ou si vous avez eu récemment de la fièvre, il faut repousser l'infiltration pour éviter tout risque d'aggravation de votre infection. Veuillez appeler notre secrétariat pour annuler le rendez-vous et en programmer un nouveau.

Après l'acte

- Il est conseillé d'être accompagné pour le retour car il est plus prudent de ne pas conduire.

A votre retour au domicile

- Limitez les mouvements de votre articulation pendant 24h pour éviter la survenue de douleurs ou de gonflements. Si vous constatez que le point de ponction est rouge et chaud (inflammatoire), consultez votre médecin traitant.
- Interrompez le sport et les séances de kinésithérapie pendant 48h.

6. Aspect financier

Au titre de l'hospitalisation, la prise en charge de votre examen se fait au même titre que les frais d'hospitalisation (sécurité sociale et mutuelle).

A titre externe, les modalités de prise en charge de votre examen sont celles de votre couverture sociale (sécurité sociale et mutuelle).